Avis Public

Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 925 000 $ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont* » (AO-313);

2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

3° qu'en date du 13 mai 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 19 mai 2016

Marie-France Paquet, avocate

Secrétaire de l'arrondissement

Outremont